



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Golfe de Gascogne : sortir de l'impasse des fermetures

Alors que la filière halieutique s'apprête à subir une nouvelle interruption de ses activités, les comités des pêches bretons réaffirment leur intention de trouver une issue durable à cette crise.

Rennes, le 20 janvier 2026 - Du 22 janvier au 20 février, la pêche dans le golfe de Gascogne est de nouveau interdite, pour la 3^e année consécutive, pour tous les navires de 8 mètres et plus travaillant au filet, à la bolinche et au chalut pélagique. En Bretagne, ce sont une centaine de bateaux et leurs équipages qui sont ainsi bloqués à quai. Cette situation ne peut plus durer.

Certains appellent aujourd’hui à systématiser et à étendre sur plusieurs mois les fermetures annuelles... Sans régler sur le fond la question des captures de cétacés, une telle extrémité conduirait à des risques majeurs : la destruction irrémédiable d’emplois et de savoir-faire locaux, mais aussi l’aggravation du déficit commercial et de la dépendance alimentaire de la France.

« *La préservation des dauphins passe par des mesures ciblées, et non par des fermetures généralisées qui fragilisent durablement la pêche sans traiter à la racine les risques de captures* », insiste Olivier Le Nézet, président du CRPMEM Bretagne.

Les comités des pêches bretons demandent aussi que la pêche dans le golfe de Gascogne puisse être rouverte dès 2027, sur la base de mesures permettant de concilier maintien des activités halieutiques et protection des cétacés.

Des fermetures dévastatrices pour la filière

Pour remédier à la hausse des mortalités de dauphins dans le Golfe de Gascogne, il a été décidé de paralyser toute une filière socio-économique. Malgré les dispositifs d’indemnisation, cette décision déstabilise des acteurs de proximité, pêcheurs artisans ainsi que professionnels du commerce et du transport de produits de la mer, au seul profit des filières étrangères d’importation.

Après 3 ans d’études, le **rappor~~t~~ Delmoges** le confirme : la hausse des mortalités de cétacés par captures accidentnelles observée depuis 2016 est essentiellement causée par le **réchauffement des eaux** qui les oblige à suivre la migration de leurs proies vers les zones de pêches hivernales.

Si les précédentes fermetures ont permis de relever une diminution certaine des captures accidentnelles, des interrogations légitimes persistent sur leur impact effectif. Grâce au marquage des carcasses, les **méthodes employées par l’observatoire Pelagis ont dernièrement revu à la baisse, de 23%, le niveau des mortalités par captures**. De même il



Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Bretagne

faudrait connaître l'état précis de la population de dauphins dans le Golfe de Gascogne durant la période cible pour établir la performance réelle des fermetures...

Les pêcheurs bretons s'engagent

Dans le même temps, les professionnels s'engagent. Dotés de caméras embarquées, plus de quarante bateaux bretons (plus d'une centaine sur la façade) participent à améliorer la collecte de données sur les captures accidentelles... Près de cinquante bateaux bretons expérimentent quant à eux des dispositifs de répulsion acoustique des dauphins :

- ⇒ kits Pifil (sous la coque des navires) : 42 navires sur 107 au niveau national.
- ⇒ balises Dolphinfree (sur les filets) : 7 navires sur 49 au niveau national.

La science appelle à des mesures ciblées, l'environnement nécessite des réponses adaptatives... Les alternatives aux fermetures spatio-temporelles doivent être testées, qualifiées, puis déployées afin de faire émerger des solutions concrètes et adaptées avec les scientifiques.

Au sujet du CRPMEM Bretagne

Établi en 1992 et relevant du Code rural (art.912-1 et suivants), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne est une organisation professionnelle qui dispose de prérogatives de puissance publique. Son travail s'appuie sur les ressources des comités départementaux des pêches de Bretagne.



Ses missions :

- Représenter et promouvoir les intérêts de tous les pêcheurs professionnels bretons, à pied ou embarqués
- Gérer durablement les ressources halieutiques à travers notamment la délivrance de licences (autorisations de pêcher des espèces déterminées, une cinquantaine au total) et l'encadrement des métiers
- Apporter un appui scientifique et technique à la planification maritime et aux politiques de préservation de l'environnement marin

Comptant environ 4 000 professionnels et près de 1 200 navires, la pêche professionnelle en Bretagne a permis en 2023 le débarquement d'environ 70 000 tonnes de produits de la mer (une centaine d'espèces) pour une valeur de 250 M€ (hors algues). S'appuyant sur des circuits de proximité qui participent à la souveraineté alimentaire nationale, cette activité permet de maintenir la cohésion des territoires littoraux à travers une importante filière économique qui va en amont, de la construction, la réparation et l'équipement des navires jusqu'à l'aval, mareyage, transformation, transports et distribution des produits de la mer.

www.bretagne-peches.org